

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 février 2023

PLFRSS POUR 2023 - (N° 760)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 10234

présenté par

M. Lachaud, Mme Keke, M. Kerbrat, M. Laisney, M. Le Gall, Mme Leboucher, Mme Leduc, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Pascale Martin, Mme Éliisa Martin, M. Martinet, M. Mathieu, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Ratenon, M. Rome, M. Ruffin, M. Sala, Mme Simonnet, Mme Soudais, Mme Stambach-Terre noir, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé, M. Vannier et M. Walter

ARTICLE 7

Supprimer l'alinéa 35.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement, les député-es membres du groupe LFI-NUPES s'opposent fermement au rehaussement de l'âge de départ à la retraite de 62 ans à 64 ans pour tous les fonctionnaires civils du ministère des armées. Nous nous opposons également aux suppressions des conditions permettant d'annuler la décote pour les militaires avant qu'ils n'atteignent la limite d'âge de leur grade, ainsi que mentionnés dans les amendements de suppression des alinéas précédents rattachés au même article L. 14 bis de l'article L 14 du CPCMR.